

Tarifs applicables au 23/05/2023

TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 2500 € TTC sur la part inférieure ou égale à 40 000 € du prix de vente.

- 7000 € TTC du prix de vente sur la part comprise entre 40 001 € et 100 000 €
- 6% TTC du prix de vente à partir de 100 001 € jusqu'à 400 000 €
- 5% TTC du prix de vente à partir de 400 001 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur : 150 € TTC**
- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail : 9€/m²**
Honoraires à la charge

BAILLEUR et LOCATAIRE
- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) : 3€/m²**
Honoraires à la charge

BAILLEUR et LOCATAIRE

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 6% TTC
Garantie Loyers Impayés : 2.6% TTC

